

RESIDENCE DU RUANDA.
TERRITOIRE D'ASTRIDA.-

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI

ASTRIDA le 7 Novembre 1955.-
de

RUANDA-URUNDI GEBIED

(1) N° 3865 /Just.



Réf. n° : R.I. 4648/RMP/7250/Kig./L.
du 26 septembre 1955.-

Annexe
Bijlage

Objet
Voorwerp

Affaire X.

A Monsieur le Substitut du Procureur du Roi

à KIGALI.-

Monsieur le Substitut du Procureur du Roi,

J'ai l'honneur de vous transmettre sous ce couvert, mon procès-verbal n° 247 exécuté à la demande de Monsieur l'Officier de Police Judiciaire PERDAEN de Nyanza, en sa lettre n° 2/Just. du 25 octobre 1955, suite à votre réquisition d'information n° 4648/RMP/7250/Kig/L. du 26 septembre 1955.

L'Officier de Police Judiciaire,
A. GILLET.,

A handwritten signature, likely of A. Gillet, consisting of a stylized 'G' and 'L'.

(1) Rappe'er dans la réponse la date et le numéro — In het antwoord nummer en dagtekening vermelden.

Par le Labl. du
Troc. du R. à K.

J'ai l'h. de v. transmettre avec
Courriel Mon T.V. n: 47 exécuté à
la demande de H. l'OT J. Tendaen
de Nyanga par sa lettre n: 2 / Fud.
du 25 oct. 55. suite à v. de R. I
n: 4648 / RMT / 7250 / Kij / L. du 26/9/55.

l'OT J.

fillet

Transmettre lettre Tendaen
avec TV p. Kijali.

G

TERRITOIRES DU RUANDA-URUNDI.
RESIDENCE DU RUANDA.
TERRITOIRE DE NYANZA.-

Nyanza(Rte),le 25 octobre 1955.

OBJET :

AFFAIRE ...X.Y.Z.

Nº 2 /JUSTICE.

A Monsieur l'Officier de Police Judiciaire

à

A S T R I D A .

Monsieur l'Officier de Police Judiciaire,

Convoquer J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir convoquer le nommé KABARIRA, Elias, infirmier à la Mission protestante à Kigeme, et lui demander les questions suivantes :

- 1) Est-ce qu'il se rappelle que le 4 août 1955, il a eu un entretien à Kigeme avec un chauffeur murundi, conduisant un camion couleur blanche ;
- 2) Connaît-il le nom de ce chauffeur ?
- 3) Sur quoi la conversation se portait-elle ?
- 4) Travaillait-il ,le chauffeur, pour son propre compte ou pour le compte de quelqu'un d'autre. Dans ce dernier cas, chez qui, et résidence.
- 5) Connaît-il la résidence du chauffeur ?
- 6) Connaît-il le nom, l'origine et résidence du deuxième murundi, qui était avec le chauffeur dans la cabine ?
- 7) Où le camion se rendait-il ?

Je vous demande d'acter les réponses sous forme de P.V. et de l'envoyer directement au Parquet de Kigali, avec prière de rappeler la R.I. 4648/RMP/7 250/KIG/L. du 26 septembre 1955.

l'Officier de Police Judiciaire, PENSAEN, H.